

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

---

#### PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le mardi **5 mai 2015 à 19 h 30**, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**Adresse :** 311, rang de l'Achigan  
**N° de lot :** 2 891 514

**Demande :** La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant, à une distance minimale de 19 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage numéro 119-2005 exige uniquement la construction en cour latérale ou arrière. Le tout comme représenté aux documents soumis par le demandeur.

**Adresse :** 1390, rue des Érables  
**N° de lot :** 3 728 939

**Demande :** La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une largeur de terrain de 15,24 m alors que la largeur minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 119-2005 est de seize (16) mètres autorisant ainsi une dérogation 0,76 m et à autoriser une superficie de terrain de 464,5 m<sup>2</sup> alors que la superficie minimale prescrite par le règlement de zonage est de 480 mètres carrés autorisant ainsi une dérogation de 15,5 m. Le tout comme illustré sur le plan cadastral, dossier 085655, minute 26 549, émis par M. Danny Houle, arpenteur-géomètre, en date du 20 février 2015.

**Adresse :** 1401, rue des Cèdres  
**N° de lot :** 3 728 930

**Demande :** La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

- une largeur de terrain de 15,24 m alors que la largeur minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 119-2005 est de seize (16) mètres;
- une superficie de terrain de 464,5 m<sup>2</sup> alors que la superficie minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 119-2005 est de 480 mètres carrés.

Le tout comme illustré sur le plan d'implantation, minute 11 133, émis par M. André Gendron, arpenteur-géomètre, en date du 1<sup>er</sup> février 2015.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 5 mai 2015.

Donné à L'Assomption le 9 avril 2015 et publié le 16 avril 2015.

Dominique Valiquette, CPA, CGA, OMA  
Directeur général par intérim et greffier par intérim